

Programme de bourses d'excellence de l'IRSPUM Chercheur en émergence

L'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM) offre, pour l'année académique 2014-2015, deux bourses d'excellence pour chercheurs en émergence. D'une durée maximale de deux ans, ces bourses ont pour but d'appuyer le recrutement et le soutien de chercheurs en début de carrière académique dans l'élaboration et la réalisation d'un programme de recherche dans l'un des domaines de recherche de l'IRSPUM. La bourse leur permet également d'établir leur compétitivité en vue d'une soumission de leur candidature aux programmes de chercheur-boursier des organismes nationaux (FRQS, IRSC, etc.).

Pour la durée de la bourse, le chercheur en émergence de l'IRSPUM se verra attribuer une affiliation académique dans un département ou une faculté à l'Université de Montréal et bénéficiera de conditions et salaire équivalents à ceux d'un professeur adjoint à l'Université de Montréal. Les candidats sont invités à préparer et à transmettre leur demande. Pour chaque candidat sélectionné, le coordonnateur du programme à l'IRSPUM se chargera des démarches nécessaires pour établir une entente avec un mentor de recherche et un département/faculté de l'Université de Montréal qui accueillera le boursier (voir ci-dessous pour plus de détails).

1^{ère} étape	
Dépôt du dossier des candidats	15 novembre 2013
Avis de décision – 1^{ère} étape	15 janvier 2014
2^e étape	
Dépôt du projet de recherche des candidats sélectionnés	1 ^{er} mars 2014
Avis de décision – 2^e étape	1 ^{er} avril 2014
Début de la bourse	Entre le 1 ^{er} avril et le 1 ^{er} juillet 2014

Le processus de sélection des candidats sera réalisé en deux étapes :

Pour la **1^{ère} étape** du processus de sélection, le comité évaluera la qualité de la candidature et le potentiel de complémentarité avec la programmation de recherche de l'Institut. Chaque candidat sélectionné sera jumelé à un mentor choisi parmi les chercheurs réguliers de l'IRSPUM (voir la [liste des chercheurs](#) sur le site web de l'IRSPUM) ; l'Institut se chargera des démarches en vue d'identifier le département ou la faculté de l'Université de Montréal qui accueillera le boursier. Les candidats sélectionnés et leur mentor désigné seront invités à préparer ensemble les documents requis pour la deuxième étape du processus de sélection.

Pour la **2^e étape** du processus de sélection, les candidats retenus et leur mentor rencontreront le comité pour discuter du projet de recherche et du plan de mentorat. Les candidats seront invités à présenter leur projet.

Durée de la bourse : Maximum deux ans ou jusqu'à l'obtention d'une bourse de chercheur (FRQS, IRSC ou bourse salariale équivalente d'un autre organisme subventionnaire).

Montant de la bourse : Pour la durée de la bourse, le boursier bénéficiera de conditions et salaire équivalents à ceux d'un professeur adjoint à l'Université de Montréal. L'IRSPUM contribuera au montage par un montant de 60 000 \$ de salaire + 15 000 \$ de fonds de recherche par année (achat de matériel, embauche de personnel, frais de participation à des activités scientifiques de prestige). Ce montant sera complété par des fonds provenant de la faculté ou du département de l'Université de Montréal qui accueillera le boursier.

Conditions d'admissibilité :

1. Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.
2. Détenir d'excellents dossiers académiques et de recherche.
3. Réaliser des travaux en lien avec les thématiques de recherche de l'IRSPUM.
4. Être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue
5. Avoir complété au moins deux années de stage postdoctoral (à l'entrée en vigueur de la bourse). Les professeurs adjoints sont admissibles dans la mesure où leur unité d'attache leur accorde une libération d'enseignement (voir **Engagements des boursiers**).

Conditions d'admissibilité (suite) :

6. Être admissible au concours de chercheur-boursier Junior 1 FRQS, ou à un concours équivalent d'un autre organisme subventionnaire national, et ce, jusqu'à l'automne 2016 inclusivement (Voir **Annexe**).

Documents à présenter – 1^{ère} étape :

1. une **lettre de motivation** (max. deux pages) indiquant votre cheminement académique, vos perspectives futures de carrière, comment vos préoccupations de recherche sont reliées aux domaines de recherche de l'IRSPUM; le cas échéant, cette lettre devra également préciser l'historique de soumission antérieure de demandes de chercheur boursier (année, programme, organisme, etc.).
2. le **CV commun canadien complet**, selon le format des IRSC et incluant toutes les annexes (pour plus de détails concernant le CV commun canadien, voir le site suivant : <http://www.commoncv.net/>);
3. vos **relevés de notes officiels** pour vos études universitaires (maîtrise et doctorat). Dans le cas de relevés de notes obtenus à l'extérieur de l'Amérique du Nord, joindre une lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné;
4. une **copie des avis d'attribution de bourses et subventions** reçues au cours des quatre dernières années;
5. **deux lettres d'appréciation** (dont l'une doit provenir de votre directeur de doctorat ou de votre superviseur de stage postdoctoral).

Documents à présenter pour les candidats qui seront invités à passer à la 2^e étape :

1. un **résumé de votre projet de recherche** (max. deux pages : problématique, hypothèses et objectifs de recherche; méthodes et analyses; faisabilité; contribution à l'avancement des connaissances; bibliographie succincte);
2. une **lettre d'appui d'un chercheur régulier de l'IRSPUM** qui accepte d'être votre mentor dans laquelle il précise comment votre projet est lié à son programme de recherche pour les deux prochaines années;
3. un **plan de mentorat** identifiant les principaux objectifs et opportunités en termes de publications, demandes de subventions, enseignement/diffusion/transfert de connaissances et établissant un calendrier de travail.

Engagements des boursiers :

1. Consacrer 100 % de son temps à la poursuite de son programme de recherche pendant la première année de la bourse; l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs est encouragé. Un total de 3 crédits d'enseignement sera autorisé pour la deuxième année de la bourse.
2. Participer aux activités scientifiques de l'IRSPUM (séminaires, conférences, ateliers).
3. Soumettre et faire la preuve de la soumission d'une demande de bourse à un organisme subventionnaire avant la fin de l'année 2014 et en 2015, le cas échéant.
4. Réaliser le projet de recherche à temps plein dans l'environnement de l'IRSPUM.

Critères de sélection :

Les bourses seront accordées au mérite selon le dossier présenté. Dans son appréciation, le comité utilise les critères suivants :

- excellence du dossier académique et du dossier de publications
- originalité et intérêt scientifique du projet
- pertinence du projet pour la santé publique et l'IRSPUM
- qualité du mentorat et du milieu d'accueil

Notes :

- L'octroi des bourses et leur renouvellement sont conditionnels à la disponibilité des budgets.
- L'IRSPUM ne s'engage pas à donner de bourse si les demandes ne répondent pas aux normes d'excellence de ce concours.
- Les demandes ne respectant pas les critères énoncés dans cet avis de concours ne seront pas étudiées.
- Les demandes peuvent être présentées en français ou en anglais. Tout document soumis dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
- Le renouvellement de la bourse pour une deuxième année est conditionnel au dépôt d'un rapport attestant de la conformité aux exigences du programme et du maintien de la qualité scientifique du dossier.

Pour toute information au sujet du programme : jean-pierre.vaillancourt@umontreal.ca

Dépôt de la demande :

Tout le dossier, y compris les pièces annexées, doit être rassemblé en un seul fichier pdf dans l'ordre précisé à la rubrique « Documents à présenter ». Les demandes doivent être envoyées par courriel à l'IRSPUM, en indiquant en objet « **CHERCHEUR EN ÉMERGENCE** » à : nicole.levesque.2@umontreal.ca

Les lettres d'appréciation et d'appui peuvent être transmises sous pli séparé, par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

Par la poste

CHERCHEUR EN ÉMERGENCE

À l'attention de Nicole Lévesque
Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM)
Pavillon 7101 avenue du Parc
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville
Montréal, Québec, Canada, H3C 3J7

Par messagerie

CHERCHEUR EN ÉMERGENCE

À l'attention de Nicole Lévesque (514-343-6193)
Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM)
Pavillon 7101 avenue du Parc, bureau 3187-4
Montréal, Québec, Canada, H3N 1X7

Pour plus d'informations sur l'IRSPUM, ses activités et ses membres, veuillez consulter :

www.irspum.umontreal.ca

ANNEXE – Conditions d'admissibilité au concours 2014-2015

d'[Établissement de jeune chercheur – Junior 1 \(J1\) du FRQS](#)

ADMISSIBILITÉ

Candidats visés

- détenteurs d'un diplôme de doctorat en recherche (Ph. D. ou l'équivalent)
Les détenteurs d'un tel diplôme dont la discipline n'est pas directement reliée à la santé (sociologie, anthropologie, psychologie, économie, etc.) sont admissibles à condition que leur programme de recherche porte sur des enjeux de santé.
- détenteurs d'un diplôme professionnel universitaire en santé de niveau doctoral (M.D., D.D.S., etc.) et d'une formation complémentaire de recherche d'au moins 2 ans, chacune de ces 2 années ayant été réalisée de façon continue, avec au moins 75 % du temps consacré à la recherche
- citoyens canadiens ou résidents permanents (tel que défini en 1.1 des [Règles générales communes](#)) domiciliés au Québec au moment de l'entrée en vigueur de la bourse

Les candidats pourront déposer leur candidature :

- un maximum de **trois** fois parmi les quatre années pour lesquelles leur classification se situe au niveau Junior 1 (0 à 3 ans d'expérience)
- un maximum de **deux** fois parmi les quatre années pour lesquelles leur classification se situe au niveau Junior 2 (4 à 7 ans d'expérience)
- un maximum de **deux** fois parmi les quatre années pour lesquelles leur classification se situe au niveau Senior (8 à 11 ans d'expérience) (voir [Expérience en recherche](#))

Ne sont pas admis :

- les détenteurs d'un poste de directeur ou de directeur scientifique adjoint d'un centre de recherche subventionné par le FRQS ou d'un poste cadre dans un établissement d'enseignement universitaire (à moins d'une autorisation écrite du FRQS)
- les détenteurs d'une bourse dont la période restante dépasse **18 mois** au **1^{er} avril 2014**

Conditions

- être autorisé par le directeur du département universitaire ou par le directeur de la recherche d'un établissement reconnu par le FRQS à réaliser des activités de recherche (voir [Lieu de recherche](#))
- engagement de l'université d'affiliation de procéder à la nomination du candidat à un titre universitaire dès le début de sa bourse
- consacrer au moins 75 % de ses activités professionnelles à la recherche (temps plein)

Les professionnels de la santé détenant un permis de pratique valide au Québec et consacrant **au moins 50 % (mi-temps)** de leur temps à la recherche peuvent s'inscrire au programme de bourse suivant : [Chercheurs-boursiers cliniciens – Junior 1 et 2, Senior](#)

- démontrer sa capacité ou son potentiel d'être un chercheur compétitif sur les plans national et international
- disposer des privilèges d'encadrement et de direction d'étudiants dans un programme de formation en recherche
- démontrer, à la satisfaction du FRQS, sa capacité ou son potentiel de collaborer avec des chercheurs provenant d'autres disciplines
- se conformer aux dispositions de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* (section XII, articles 95 à 104) concernant l'octroi des bourses de recherche. En particulier, tout candidat doit s'engager à respecter les dispositions de cette loi concernant l'octroi des bourses de recherche (article 96) :

« Nul n'a droit à une bourse de recherche, si, de l'avis du Fonds de recherche du Québec - Santé, institué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation (chapitre M 30.01) :

1. il n'est pas domicilié au Québec;
2. il n'a pas une connaissance d'usage de la langue officielle du Québec;

EXPÉRIENCE DE RECHERCHE

La classification du candidat à titre de chercheur Junior 1, Junior 2 ou Senior est déterminée par le FRQS qui en informe le candidat. Suivant la réception de cette correspondance, le candidat dispose de dix (10) jours ouvrables pour demander une révision de sa classification en exposant les motifs de sa réclamation.

La classification s'appuie sur une année de référence à partir de laquelle le candidat démontre son autonomie en recherche. Au sens du FRQS, l'autonomie en recherche est démontrée ou devrait avoir été démontrée :

- dès que le candidat présente sa candidature au concours chercheur-boursier Junior 1,
- lorsque le candidat obtient une bourse de carrière comparable au chercheur-boursier junior 1 ou une subvention à titre de chercheur principal d'un organisme reconnu par le FRQS,
- ou, au plus tard, 6 années après l'obtention du dernier diplôme universitaire (Ph. D., M.D., D.D.S., etc. ou M. Sc. en second diplôme obtenu au plus tard le 30 juin 2014), ou après la certification à titre de médecin spécialiste (C.S.P.Q., FRCP).

Dès que l'une de ces conditions est rencontrée, le candidat est classé Junior 1 avec 0 année d'expérience et le compte des années d'expérience est mis à jour annuellement. Le candidat ayant 4 à 7 années d'expérience est classé au niveau Junior 2 et le candidat ayant 8 à 11 années d'expérience est classé au niveau Senior. Pour le FRQS, l'année d'expérience se calcule du **1^{er} juillet au 30 juin**.

Dans le calcul des années d'expérience, le FRQS pourra tenir compte, selon son évaluation, de situations particulières qui ont fait qu'un candidat a dû interrompre momentanément sa recherche (grossesse, maladie, activités professionnelles sans contenu de recherche : clinique, soins, gestion, etc.) et exclure ces années du calcul des années d'expérience.